



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/12/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	25

DATE DE LA CONVOCATION

12 décembre 2007

L'an deux mille sept, le 20 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Faux Mazuras, sur la convocation en date du 12 décembre 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, SARTOUX, MICHAUD, MAZIERE, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, MEYER, BARLET, PAROT

Mmes SPRINGER, LARODIE, DUMEYNIÉ, BETTON

Suppléantes : Mme BOUDERIAU

Excusés : MM. CHOMETTE, DEBESSON, FLOIRAT, CALOMINE, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes MAZIERE, BATTISTON, JOUANNETAUD, LEMEIGNAN

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ZONES ECONOMIQUES

↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes concernant les opérations d'ordre relatives aux opérations d'investissement achevées

↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➔ Ajustement du budget «Budget Zones économiques»

⇒ Section d'investissement : chapitre 041 globalisé pour opérations patrimoniales

⇒ Recettes

2031	Titre Etude zone de Royère	1 366.65 €
2031	Titre Etude zone de Rigour Nord	3 477.00 €
2031	Titre Etude zone de Langladure	3 493.41 €
		<hr/>
		8 337.06 €

⇒ Dépenses

2128	Mandat Etude zone de Royère	1 366.65 €
2128	Mandat Etude zone de Rigour Nord	3 477.00 €
2128	Mandat Etude zone de Langladure	3 493.41 €
		<hr/>
		8 337.06 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

A Bourganeuf, le 21 décembre 2007
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD